



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación

<http://www.ei-ie.org>

CSEE

Comité syndical européen de l'éducation Région européenne de l'IE

Déclaration

EUROPEAN REGION- ETUCE

President

Ronnie Smith

Vice-Presidents

Paul Bennett
Odile Cordelier
Jörgen Lindholm
Monika Konczyk
Galina Merkoulouva
Ulrich Thöne

sur le programme Horizon 2020 – Programme-cadre pour la recherche et l'innovation

Adoptée par le Bureau du CSEE le 21 mai 2012

Le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE)* réserve de manière générale un accueil favorable à la proposition Horizon 2020 de la Commission européenne. Cependant, nous souhaitons développer notre point de vue vis-à-vis de la Commission européenne, du Parlement européen et du Conseil Concurrence sur cette proposition.



5, Bd du Roi Albert II, 9th
1210 Brussels, Belgium
Tel +32 2 224 06 91/92
Fax +32 2 224 06 94
secretariat@csee-etuce.org
<http://www.csee-etuce.org>

European Director

Martin Rømer

Treasurer

Walter Dresscher

1. Le CSEE demande que la recherche se développe afin d'améliorer la démocratie en Europe, de développer une analyse critique de la société, de préparer l'avenir et de prendre à bras le corps les problèmes qui se posent au plan mondial. Il faudra que la recherche contribue à l'amélioration de la citoyenneté européenne, spécialement en cette période de crise économique et financière.
2. Nous constatons avec satisfaction que l'un des objectifs contenus dans la proposition est d'atteindre l'excellence scientifique. Cependant, le CSEE est d'avis que la proposition est axée dans une trop large mesure sur l'aspect économique, le marché de l'emploi et les activités commerciales. Cette attitude pourrait constituer un obstacle pour de nombreux chercheurs, spécialement dans le secteur de la recherche fondamentale et de la recherche à but non lucratif, cherchant à s'assurer des fonds dans le contexte du programme. Les objectifs du programme devraient avoir un caractère social plus marqué et moins économique, car la recherche doit soutenir la démocratie et tendre à davantage de responsabilité sociale et d'équité.
3. Nous soutenons vivement l'idée exprimée par la Commission européenne, selon laquelle la recherche et la science sont deux éléments de première importance pour résoudre divers problèmes qui se présentent à différents niveaux de la société, et ne devraient pas chercher sciemment à résoudre les difficultés économiques d'apparition récente. Les éléments sociétaux s'avèrent vitaux et, alors que le budget est en cours d'élaboration, doivent être traités comme autant d'éléments vers la recherche de solutions et non pas comme une difficulté. Cette fonction fondamentale de la recherche doit être également respectée dans tous les pays qui, frappés par les mesures d'austérité, ont tendance à considérer que l'enseignement supérieur et la recherche sont les rubriques qui doivent supporter l'essentiel de la lutte contre le déficit des budgets publics, dans leurs perspectives à court terme. Le texte de la proposition doit faire référence à cette question.

4. Le CSEE accueille chaleureusement le fait que le programme comportera des mesures visant à lever les obstacles empêchant les femmes de mener à bien des carrières scientifiques fructueuses, ainsi que l'engagement pris par la Commission de porter à 40% le nombre de femmes participant à ses structures consultatives. Cependant, les chercheuses sont encore nombreuses à quitter la profession parce que le nombre de contrats à durée déterminée atteint un niveau élevé qui ne saurait être accepté et qui, on doit le déplorer, ne cesse d'augmenter ; cette tendance est particulièrement perceptible au début d'une carrière académique. Nous souhaitons mettre l'accent sur le fait que rendre les perspectives de carrière plus attrayantes pour les jeunes chercheuses augmentera considérablement la présence féminine dans le domaine de la recherche, à toutes les étapes de leur carrière. En outre, nous souhaitons souligner que, en plus de l'aspect touchant à l'égalité des genres, la dimension sociale doit être davantage mise en lumière dans la proposition.
5. Le CSEE exprime sa préoccupation quant au fait que la priorité 2 sur la primauté industrielle démontre la préférence marquée de la Commission européenne en faveur du soutien aux établissements privés de recherche axés sur les activités commerciales. Cette attitude, et nous le déplorons, contribuera à la marchandisation des établissements de recherche financés par le secteur public, le financement étant accordé seulement aux seules « activités qui sont en phase avec la réalité des entreprises ». Nous souhaitons souligner que cet objectif pourrait également restreindre l'autonomie des universités.
6. A ce jour, la coordination des projets s'est avérée une tâche particulièrement pesante. Pour cette raison, nous apportons notre appui à l'intention, énoncée dans la proposition, d'élargir la participation par la simplification des règles et procédures régissant les propositions et en réduisant de 100 jours le délai moyen nécessaire à l'octroi de subventions. La simplification du processus de proposition est de nature à élargir la participation au programme et à alléger la procédure administrative, qui a été l'un des principaux désavantages de la recherche financée par l'UE.
7. Le CSEE se réjouit du souhait, émis par la Commission européenne, de renforcer la coopération internationale et d'ouvrir la participation en l'élargissant aux propositions des pays tiers et des pays voisins, dans le cadre du programme.
8. Nous pouvons également souscrire à l'objectif énoncé dans le programme Horizon 2020, prévoyant de mieux soutenir les chercheurs, s'agissant de leur carrière et de leur mobilité, et de faire de la recherche une profession plus attrayante. Simultanément, nous souhaitons souligner que, si la Commission européenne souhaite mettre en place un marché de l'emploi pour les chercheurs, il est fondamental d'assurer un environnement de soutien comportant la protection de la liberté académique et de bonnes perspectives de carrière pour les chercheurs. Pour cette raison, nous souhaitons appeler l'attention de la Commission européenne sur le document de politique que nous avons présenté à la réunion du Groupe de suivi de Bologne qui s'est tenue à Cracovie en 2011 et qui s'intitule

*Bologna Process: the case for a Supportive Environment for Academic staff, and the key features of a Supportive Environment.*¹

9. De même, nous accueillons favorablement la référence à la Charte européenne du chercheur, contenue dans la proposition². Nous souhaitons mettre l'accent sur le fait que la Charte doit s'intégrer pleinement dans la politique de l'UE car il s'agit d'un document de référence essentiel, bien que certaines de ses sections ne soient pas applicables. En conséquence, nous proposons de réviser en profondeur la Charte, qui doit se fonder sur un débat entre les partenaires sociaux, dans le cadre d'un dialogue social approprié. Nous souhaitons souligner que l'octroi de subventions au titre du programme-cadre devrait être lié à la mise en application de la version révisée de cette nouvelle Charte.

Simultanément, lorsque sont prises des décisions qui ont une incidence sur le financement de la recherche dans le cadre du programme de recherche Horizon 2020, il y a lieu de s'assurer que les projets/établissements financés ont intégré la Charte et le Code de conduite dans leur politique. Idéalement, il devrait s'agir là d'un des critères retenus et appliqués au moment de prendre des décisions sur le financement du programme de recherche Horizon 2020.

10. Nous considérons que le financement européen de la recherche, tel qu'il est proposé, manque de vigueur. L'affectation des fonds doit être plus généreuse et plus également répartie entre les différents domaines de recherche. Jusqu'en 2020, le montant proposé pour la recherche et les sciences atteint seulement 7 milliards d'euros par an, soit 0,05% du PIB européen, alors que chaque pays est censé investir 4% de son PIB dans ce domaine. Cependant, les problèmes auxquels l'Europe et le monde sont confrontés impliquent un développement considérable de la recherche, notamment la recherche fondamentale, avec un budget bien mieux en rapport. Les dépenses consacrées à la recherche dans le budget de l'UE devraient être accrues dans des proportions notables. Le programme Horizon 2020 est essentiel à la concrétisation de l'Espace européen de la recherche, qui devrait être une réalité fin 2013.

11. Comme le programme Horizon 2020 est un instrument financier, la répartition du financement de la recherche revêt une importance fondamentale. Nous jugeons très modeste le budget du programme Horizon 2020 alloué à la première priorité (soit 24 598 millions d'euros)³ et visant à renforcer la position de l'UE sur le plan scientifique. Nous nous réjouissons du financement affecté aux actions Marie

1

http://www.ehea.info/Uploads/Irina/BFUG_PL_AM_26_14.2_Supportive%20working%20environment%20for%20academic%20staff.pdf (disponible uniquement en anglais)

²«Afin de contribuer à rendre attrayantes les carrières dans la recherche, une attention appropriée sera apportée, dans le cadre d'«Horizon 2020», à la charte européenne du chercheur et au code de conduite pour le recrutement des chercheurs, ainsi qu'à d'autres cadres de référence pertinents définis dans le contexte de l'EER, tout en respectant leur nature volontaire. » Communication, p 14.

³“Strengthen the EU's position in science with a dedicated budget of € 24 598 million. This will provide a boost to top-level research in Europe, including an increase in funding of 77% for the very successful European Research Council (ERC).” (disponible uniquement en anglais)

http://ec.europa.eu/research/horizon2020/index_en.cfm?pg=h2020

Sklodowska-Curie, mais parallèlement, nous invitons instamment les institutions de l'UE à accroître le financement en faveur de l'élargissement de la mobilité en Europe, dans le contexte de la formation à la recherche. Il est essentiel que le nouveau programme Horizon 2020 donne une solution au problème qui s'est manifesté dans de nombreux pays, où les chercheurs ont le statut d'invités et non pas de salariés, et sont dès lors exclus du bénéfice de la protection sociale accordée classiquement au personnel salarié.

12. Nous portons une appréciation favorable sur l'augmentation de 77% du financement des ressources humaines prévue par le Conseil européen de la recherche, qui soutient les possibilités offertes aux chercheurs postdoctoraux afin qu'ils étendent leur activité de recherche en Europe se trouvant ainsi élargies. Simultanément, nous souhaitons demander instamment à la Commission européenne que, dans le contexte du programme Horizon 2020, elle accorde son appui aux chercheurs occupant des postes permanents (titularisés), sans quoi les contrats affectés aux diplômés postdoctoraux seront dans une mesure sans cesse croissante des contrats à durée déterminée. Le programme Horizon 2020 doit prendre pour référence la Charte européenne du chercheur, en ce qui concerne la responsabilité des établissements de recherche vis-à-vis des chercheurs et de leur carrière.
13. En ce qui concerne la deuxième priorité du programme, à savoir le renforcement de la primauté industrielle et de l'innovation grâce à l'injection de 17 938 millions d'euros⁴, la Commission européenne devrait prendre en compte la lourde concurrence à laquelle est confrontée l'industrie européenne. En conséquence, nous avons la conviction que la proposition doit absolument prendre acte de ce que l'enseignement supérieur, la recherche et la connaissance sont des moyens de premier plan permettant de relever ce défi.
14. Nous nous inquiétons également de ce que l'Institut européen de l'innovation et de la technologie (EIT) est nettement privilégié dans le cadre du budget Horizon 2020, et qu'il sera renforcé sur le plan financier. Les ressources de cette institution seront ainsi triplées par rapport au précédent programme-cadre ; cela signifie qu'une part importante du budget du financement de la recherche sera réservée au soutien de l'EIT. Le CSEE constate avec surprise que le financement de l'Institut européen dans le cadre du budget Horizon 2020 se retrouve dans différents secteurs, essentiellement parce que la Commission européenne ne fournit pas d'argument suffisant pour expliquer cette croissance rapide. En conséquence, nous invitons instamment la Commission européenne à expliciter l'augmentation des montants affectés à l'Institut et à réorienter le budget proposé pour l'Institut européen en faveur de l'élargissement des possibilités de mobilité et de formation des chercheurs.

⁴ "Strengthen industrial leadership in innovation € 17 938 million. This includes major investment in key technologies, greater access to capital and support for SMEs" *ibid.* (disponible uniquement en anglais)

15. Le CSEE marque son accord sur la troisième priorité du programme⁵, visant à mettre l'accent sur le développement durable. Nous souhaitons souligner que la transition à l'écologie, à l'énergie verte et à la réduction des émissions de CO2 sont des mesures essentielles, urgentes, voire vitales pour les Européens et le genre humain dans son ensemble.
16. Nous constatons avec préoccupation que la fusion de tous les sous-programmes de recherche peut constituer un obstacle à des propositions de moindre ampleur. Le soutien accordé aux propositions portant sur des projets de recherche divers et de faible ampleur doit être du même niveau que celui accordé aux projets émanant de gros consortiums.
17. Les sciences humaines et sociales et de larges pans des sciences sociales n'ont pas de rôle nettement défini parmi les objectifs du programme ; le renforcement des travaux de recherche dans ces secteurs n'est donc pas prévu. Nous pressons la Commission européenne de prendre acte de ce que l'amélioration des activités de recherche fondamentale et de recherche appliquée dans ces domaines ainsi que leur action réciproque avec les autres domaines scientifiques devraient être renforcées.
18. Le CSEE approuve certes le principe selon lequel les projets de recherche à financer devraient être sélectionnés en fonction de leur valeur propre, mais il accueillerait favorablement le maintien du principe prévoyant une répartition davantage égalitaire dans un contexte socio-économique diversifié entre les partenaires des propositions de recherche, compte tenu des inégalités flagrantes constatées aujourd'hui en Europe en termes de capacités de recherche.
19. Si nous nous réjouissons de la mobilité plus grande offerte aux jeunes chercheurs en Europe, nous nous inquiétons par contre des conséquences indésirables que pourrait avoir le gros effectif de chercheurs sur les conditions d'emploi qui leur seraient proposées dans les établissements hôtes. Il ne faudrait pas que l'engagement de chercheurs en début de carrière affectés à des projets financés par l'UE entraîne la multiplication des contrats temporaires à court terme dans les universités. Le CSEE demande à la Commission européenne d'étudier la mise en place d'un mécanisme de suivi et la fixation de quotas de chercheurs sous contrat temporaire pouvant être engagés dans des projets de recherche.
20. Nous pressons la Commission européenne de veiller à la sauvegarde des droits d'auteur dans le contexte du dispositif Open Access dont la création est envisagée et qui aurait pour but de diffuser plus largement le résultat de la recherche.

⁵ "Provide € 31 748 million to help address major concerns shared by all Europeans such as climate change, developing sustainable transport and mobility, making renewable energy more affordable, ensuring food safety and security, or coping with the challenge of an ageing population." Ibid. (disponible uniquement en anglais)

21. Enfin, et ce dernier point n'est pas le moindre, le CSEE espère, que si ses recommandations sont intégrées dans la version définitive du texte, il pourra œuvrer plus activement à la concrétisation de la proposition.

**Le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) représente 135 syndicats d'enseignants et 12,8 millions d'enseignants dans tous les pays européens, dont 5,5 millions d'enseignants dans l'UE, actifs dans tous les niveaux du secteur de l'éducation. Le CSEE est un partenaire social dans l'éducation au niveau de l'UE et une fédération sectorielle de la Confédération européenne des syndicats (CES). Le CSEE est la région européenne de l'Internationale de l'éducation, qui est la fédération mondiale des syndicats d'enseignants.*